

**Commune de Villeneuve la Comtesse**  
**Procès-verbal de la réunion du conseil municipal en date du 15 juin 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le quinze juin à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Simone ROY, Maire, d'après les convocations du 09/06/2023

**Présents** : Simone ROY, Bastien CHAPACOU, Patrick VION, Joël SERTON, Anne STANGHELLINI, Patrice MARQUIS, Gaylord BERTHONNEAU, Sylvain GODEFROY

**Pouvoirs** : Florian CONNAN à Sylvain GODEFROY  
Daniel GAMBIER à Anne STANGHELLINI  
Jennifer GRAVELLEAU à Bastien CHAPACOU  
Pierre de LOPPINOT à Simone ROY

**Absentes excusées** : Céline BOLCHENKO, Carolina BORDRON

**Secrétaires de séance** : Patrice MARQUIS, Bastien CHAPACOU

<b>Nombre de membres afférents au Conseil Municipal :</b>	<b>15</b>
<b>Nombre de membres en exercice :</b>	<b>14</b>
<b>Nombre de membres présents :</b>	<b>08</b>
<b>Nombre de membres qui ont pris part à la délibération :</b>	<b>12</b>
<b>Dont nombre de membres qui ont donné pouvoir :</b>	<b>04</b>

**1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 12 mai 2023 : \***

Suite à l'approbation du PV de conseil en date du 12 mai 2023, il est à préciser que 3 prestataires avaient été contactés et que seul Allin Agri avait répondu à la demande.

<b>Votes pour : 12</b>	<b>Votes contre : 0</b>	<b>Abstentions : 0</b>
------------------------	-------------------------	------------------------

**2 – DECISION N° 2023 JUIN 15- 01 : Droit de préemption urbain :**

**A - DECISION N° 2023 JUIN 12 -14 : Droit de préemption urbain**

- Section C numéro 1083
- Section C numéro 1106
- 7 rue du puits 17330 VILLENEUVE LA COMTESSE

**3 – DELIBERATION N° 2023 JUIN 15 -02 : Avis sur le projet « Guide des bonnes pratiques de l'éolien en Vals de Saintonge »**

Madame la maire fait part de la demande de consultation sur les bonnes pratiques de l'éolien en Vals de Saintonge. Cette consultation porte sur le changement des critères fixés par les élus de la CdC à savoir les critères géographiques (distance minimum des habitations, des voies de chemins de fer etc...) et l'acceptation de nouveaux projets sur le territoire communal. Le Conseil Municipal estime que certains critères géographiques proposés ne sont pas assez développés. Les bâtiments classés à l'UNESCO ne doivent pas avoir d'éoliennes à moins de 6km. Le conseil municipal propose que soit rajoutés « les monuments protégés au titre de monuments historiques », sont concernés l'église et le château de Villeneuve la Comtesse

Après délibération le Conseil Municipal donne à l'unanimité, un avis défavorable aux critères géographiques proposés ainsi qu'à l'accueil de nouveaux projets sur le territoire communal.

<b>Votes pour : 12</b>	<b>Votes contre : 0</b>	<b>Abstentions : 0</b>
------------------------	-------------------------	------------------------

**4 – DECISION N° 2023 JUIN 15 - 03 : Travaux de voirie et demande de subvention**

Madame la maire propose au conseil municipal 2 devis pour des travaux de voirie sur le chemin communal reliant Villenouvelle à Coivert.

Après délibération du conseil municipal, le devis accepté est le mieux disant, à savoir un montant de 50 186,10 euros HT soit 60 223,32 euros TTC de la société Colas basée à Chauray (79)

Après cette délibération, le conseil autorise Madame la maire à faire les demandes de subventions auprès du Conseil Départemental

<b>Votes pour : 12</b>	<b>Votes contre : 0</b>	<b>Abstentions : 0</b>
------------------------	-------------------------	------------------------

**5 – DECISION N° 2023 JUIN 15 – 04 : Eglise ; Travaux complémentaires de remise aux normes électriques. Devis et demande de subvention**

Madame la maire fait part au conseil municipal de la nécessité de réaliser des travaux de remise aux normes sur le réseau électrique. Suite à un premier devis validé pour ces travaux, une modification du devis est faite par l'entreprise Delestre pour palier à des problèmes techniques non relevés lors de l'établissement du premier devis.

Après délibération, le conseil municipal demande à l'entreprise Delestre de revoir sa proposition, et demande à Madame la maire d'attendre un nouveau devis pour faire les demandes de subvention.

<b>Votes pour : 03</b>	<b>Votes contre : 09</b>	<b>Abstentions : 0</b>
------------------------	--------------------------	------------------------

## **6 – DECISION N° 2023 JUIN 15-05 : Subvention à l'association RE-BONDS**

Madame la maire rappelle au conseil municipal qu'une subvention de 800 euros avait été prévue pour l'association RE-BONDS lors du vote du budget primitif 2023. Suite à un courrier de l'association, le projet initial est abandonné suite à un manque de soutien financier, l'association demande à la mairie si elle souhaite maintenir sa subvention.

Après délibération le conseil municipal décide de demander à l'association de présenter un nouveau projet, et de ne pas attribuer la subvention en attente de ce nouveau projet.

<b>Votes pour : 12</b>	<b>Votes contre : 0</b>	<b>Abstentions : 0</b>
------------------------	-------------------------	------------------------

## **7– DECISION N° 2023 JUIN 15 - 06 : Voirie – Numérotation de rue – Impasse du Four**

Madame la Maire fait part au conseil municipal qu'elle a reçu une demande de modification de numéro de rue. En conséquence il est proposé au conseil municipal de statuer la modification suivante impasse du Four.

Propriétaire	N° cadastre	N° actuel	Nouveau n° de rue
Impasse du Four			
SEMIS	B n° 535	<b>1bis</b>	<b>1</b>
BARBAUD Dominique	C n° 162, C n° 865, C n° 888	1	<b>9</b>

Autorise le maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette opération et à solliciter une subvention complémentaire et demander l'autorisation de pouvoir les débiter avant l'obtention de la subvention.

**Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- Accepte la numérotation ci-dessus.
- Autorise le maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette opération et à solliciter une subvention complémentaire et demander l'autorisation de pouvoir les débiter avant l'obtention de la subvention.

<b>Votes pour : 12</b>	<b>Votes contre : 0</b>	<b>Abstentions : 0</b>
------------------------	-------------------------	------------------------

## **8 – DECISION N° 2023 JUIN 15 -07 : Finances - Etude de l'aménagement de la RD 150**

### **Écritures comptables – Solde**

Madame la maire fait part au conseil municipal qu'il est nécessaire d'amortir le solde du dernier versement d'un montant de 4 502,06 € pour les frais d'études pour la RD 150.

Madame la Maire propose d'amortir sur 5 ans à partir de l'année prochaine (2024). Il est nécessaire d'inscrire par décision modificative les écritures en M14 :

2804131-040- Amortissement études 900,41 €

6811-042 – Dotations aux amortissements 900,41 €

Et la cinquième année 900,42 €

**Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- Accepte d'amortir sur 5 ans le versement du solde d'un montant de 4 502,06 € versé pour les études de l'aménagement de la route départementale 150 à partir de l'année 2024.
- Les crédits seront inscrits au budget primitif 2024.

<b>Votes pour : 12</b>	<b>Votes contre : 0</b>	<b>Abstentions : 0</b>
------------------------	-------------------------	------------------------

## **09– DECISION N° 2023 JUIN 15 -08 : Adhésion au service chômage du Centre de Gestion de la Charente-Maritime**

Madame la maire présente une convention proposée par le Centre de Gestion permettant d'avoir un soutien à la gestion des dossiers pour l'attribution des allocations chômage et indemnités de licenciement pour le personnel des communes.

Après avoir pris connaissance de cette convention, le conseil décide à l'unanimité d'autoriser Madame la maire à signer cette convention.

<b>Votes pour : 12</b>	<b>Votes contre : 0</b>	<b>Abstentions : 0</b>
------------------------	-------------------------	------------------------

## **10 Questions diverses**

Une présentation du Plan Communal de Sauvegarde est faite par Monsieur CHAPACOU, afin que les membres du Conseil Municipal puisse l'étudier avant que celui-ci ne soit définitivement validé, voté et envoyé à la Préfecture

La séance est levée à 21h30.

Le secrétaire,



Procès-verbal réunion conseil municipal du 15 juin 2023

La maire, Simone ROY

